

COMPOSITION DE LA PREMIERE PERIODE 2019-2020

Spécialité : ECO

Classe : 12^{ème} TSECO

Décembre 2019

Epreuve de : Comptabilité

16/12/2019

Durée : 02 H

Coef. : 02

Le sujet comprend deux parties indépendantes mais toutes obligatoires.

PREMIERE PARTIE : rapprochement bancaire

« SALMANE SA » est une entreprise qui fabrique divers articles en verre, en porcelaine, en plastique etc. Vous travaillez comme comptable dans « SALMANE SA » depuis sa création le 01/01/2012. Afin d'établir les états financiers de l'année 2015, le chef vous demande de traiter les dossiers ci-après :

Au 31/12/2015, le compte « 521 » tiré du grand-livre de l'entreprise se présente comme suit :
521 BMS-SA

Dates	Libellés	Débits	Crédits
01/12	Solde à nouveau	5 062 500	
02/12	Domiciliation, traite n° 075 —		2 401 500
03/12	Encaissement du chèque n° 00750 —	780 000	
07/12	Virement de KONDE —	750 000	
10/12	Chèque n° 65356, ordre SALL		900 000
12/12	Encaissement, chèque n° 019500	1 350 000	
18/12	Chèque n° 65357, ordre MALLE		736 500
24/12	Chèque n° 65358, ordre WADE		660 000
28/12	Chèque n° 65359, ordre LEON		1 200 000
31/12	Solde du 31/12		2 044 500

Au 31/12/2015, l'extrait reçu de la BMS-SA sans aucune erreur, est le suivant :

Dates	Libellés	Débits	Crédits
01/12	Solde à nouveau		5 866 500
03/12	Chèque n° 65354 —	1 075 500	
04/12	Chèque n° 65355 —	600 000	
08/12	Encaissement, chèque n° 019500		1 350 000
16/12	Chèque n° 65356	900 000	
20/12	Chèque n° 65357	763 500	
22/12	Domiciliation SOMAGEP (1)	70 800	
24/12	Encaissement, chèque n° 18300		1 320 000
26/12	Bordereau d'escompte traite n° 083 net (2)		2 250 000
28/12	Domiciliation MALITEL (3)	53 100	
30/12	Frais de tenue de compte	20 700	
31/12	Solde du 31/12	7 302 900	

(1) et (3) : dont TVA 18%

(2) Valeur nominale : 2 400 000 F, AGIO : 150 000 F.

TRAVAIL A FAIRE :

1) Présentez l'état de rapprochement antérieur (tracé au choix),

2) Présentez l'état de rapprochement au 31/12/2015, puis passez au journal les écritures nécessaires.

DEUXIEME PARTIE : Factures et effets de commerce

L'Entreprise TOURE compte N°024000112 ML BDM SA Bamako a effectué les opérations suivantes au cours du mois de février 2018.

A) Factures :

Entreprise TOURE Facture n° 405				DOIT Ese SISSOKO
03/02/2018				
DESIGNATION	Q	PU	MONTANT	
Marchandises	150	2 100	3 150 000	
Remise 5%			157 500	
NC			
Transport			40 000	
Montant HT			
T.V.A 18%			
Emballages(20)			18 880	
Net à payer (fin du mois)			

Entreprise TOURE Facture n°A405				AVOIR Ese SISSOKO
Du 09/02/2018				
DESIGNATION	Q	PU	MONTANT	
Retour	de	60	2 100
Marchandises			
Remise 5%			
NC de l'avoir			
T.V.A 18%			
Emballages(8)			7 552	
Net à payer			

Travail à faire:

- 1) Compléter puis comptabiliser ces factures au journal de Toure
- 2) Quel est le solde à payer par le client SISSOKO ?

B) Effet de commerce

B1 Documents commerciaux

Le 15-02-2018 Mr Touré tire sur SISSOKO la LC N° 10 pour le solde de la facture N° 405(effet domicilie).

Le 01-03-2018 Toure remet un cheque (voir Annexe n°2) pour solde de tout compte

T.A.F : Compléter la LC N° 10 puis le cheque n°0567776 comptabiliser chez Touré.

B2 Passer ces écritures au journal de SANGARE

- Le 02/04/2018, elle tire la LCN°1 sur SIDIBE, 700 000F au 31/05

- Le 04/04/2018, souscription du BO N°2 a l'ordre de KEÏTA au 19/06/2018, 450 000F.

- 06/04/2018, elle tire la LC N°02 sur DIA au 30/06/2018, 750 000F ;

- 08/04/2018, remise de la LC N°02 a l'escompte a la BIM-SA ;

- le 10/04/2018, réception de lavis de crédit N°02 de la BIM SA relatif a la remise du 08/04/2018 :

taux d'escompte 12% l'an, commission 1 000F, TAF 17% ;

- le 20/05/2018, remise de la LC N°1 a l'encaissement a la BIM SA ;

- 02/06/2018, réception de lavis de crédit N°1 de la BIM SA relatif a la remise du 20/05/2018 :
frais 1 755F dont TAF 17% ;

- le 19/06/2018, réception de lavis de débit n°2 de la BIM SA relatif au BO N°2 qui y était
domicilie.